

C'était un pédagogue dans l'esprit des «Illuministes». Selon lui, il fallait commencer l'enseignement des enfants bien avant l'âge scolaire normal, et il se réclamait de la thèse d'Helvétius: *Chaque homme communément bien organisé peut devenir grand homme, supposé qu'il soit élevé comme il faut.*

Karl Witte père, qui avait eu du succès comme professeur particulier d'un garçon gâté et peu développé (du nom d'Hercule!), voulut refaire l'expérience avec son fils unique. La biographie nous renseigne amplement sur la méthode:

L'éducation devait être aussi libre que possible – la vie en plein air jouait un grand rôle. Avant tout, il ne fallait pas forcer l'enfant, mais lui inculquer les connaissances au fur et à mesure que son intérêt s'éveillait (il devait être «motivé»).

Par bonheur, le petit Karl était extraordinairement réceptif, et pas seulement en matière de langues. Avant l'âge de 10 ans, il savait l'italien, le français, l'anglais, le latin et le grec (dernière langue qu'il avait pourtant mis neuf mois à apprendre).

Malheureusement, le père continua à régenter son fils, même pendant ses études universitaires, et il devait par la suite se mêler continuellement de sa carrière, au point qu'il faillit la compromettre par des démarches inopportunes auprès de mi-

nistres et autres personnages haut placés.

Il est compréhensible qu'à Berlin on hésitât à laisser un docteur de 17 ans enseigner à des étudiants plus âgés que lui. Mais on parvint à lui procurer une subvention qui lui permit de passer trois ans en Italie, où il acquit rapidement plus de maturité humaine.

Il se révéla un jeune homme d'une fraîcheur naturelle, auquel les expériences pédagogiques du père n'avaient pas nui durablement. Mais le fait qu'il eût été un enfant prodige, proposé en modèle par nombre de parents à leurs enfants, restait pour lui un boulet. Il fit éduquer ses propres enfants comme des enfants normaux, et il se brouilla avec son ambitieux de père, qui était déçu de voir son manuel d'éducation (gros de 1000 pages) ne recueillir aucun écho: à l'âge du romantisme, c'est à de tout autres idéals éducationnels qu'on s'attachait.

L'ouvrage auquel se rapporte le présent compte rendu est avant tout une monographie de K.W. fils. Il fournit néanmoins au lecteur intéressé une mine de renseignements sur l'époque, notamment sur la vie universitaire à Breslau et à Halle et sur de nombreuses personnalités allemandes et italiennes avec lesquelles K.W. fut en relation.

Poul Hoybye  
COPENHAGUE

### Linguistique romane

KARL PETER LINDER: *Studien zur Verbal-syntax der ältesten provenzalischen Urkunden und einiger anderer Texte mit einem Anhang über das konditionale QUI.* Tübinger Beiträge zur Linguistik 12. Tübingen 1970. XI + 109 p.

La parution d'un livre consacré à l'étude de la syntaxe de l'ancien provençal constitue un événement. La rareté des études

de ce genre tient, en grande partie, au fait que ce qui vaut pour l'ancien français vaut aussi, généralement, pour l'ancien provençal, point de vue qui est communément admis: on parlera donc avec avantage d'une syntaxe gallo-romane plutôt que d'une syntaxe de l'ancien français et d'une syntaxe de l'ancien provençal. Mais le livre de Linder veut nous apprendre que cette conception des choses n'est pas suf-

fisante. L. a eu la bonne idée d'examiner, dans les chartes provençales, des structures syntaxiques comportant le verbe *jurar* ou des verbes de sens apparenté (je les désignerai par JURAR), et des périphrases du type *verbe modal + infinitif*. Les constructions avec JURAR comportent souvent le subjonctif dans la complétive, construction apparemment inconnue de l'ancien français, selon L.; les exemples des chartes françaises cités p. 28 ont, en effet, tous le futur. Mais la construction se trouve en français aussi: *jurt e afit le vassal que l'ost maintienge e aint et quart* (Troie, Tobler-Lommatsch 1878.30), *Je vos an promet a devise que je me mete an vostre servise* (Charr., T-L 1972.2). L. ne tire pas les conclusions qui, à mon sens, s'imposent après examen de ces constructions, à savoir qu'elles ne constituent qu'un cas particulier d'un ensemble de faits syntaxiques qui semblent montrer qu'un trait fondamental du subjonctif gallo-roman (nous voilà revenus à notre point de départ) est celui d'exprimer la futurité par rapport au verbe régissant (le premier chapitre est justement intitulé «Der Konjunktiv als Zeichen des Futurs»), point qui sera développé plus bas.

Dans son examen des constructions avec JURAR, L. ne semble pas distinguer les deux types *JURET que fos* et *JURET que sia* (les deux sont traduits par «er schwor dass er sein werde») qui se trouvent combinés sous 3.3.1. et 3.3.2. Il semble présupposer le mécanisme de la *consecutio temporum*, ce qui n'est naturellement pas tout à fait faux, mais ce point de vue n'est pas entièrement correct non plus: il paraît toujours possible d'employer le présent.

Je ne peux pas toujours être d'accord avec L. dans l'interprétation des détails; ainsi, dans l'exemple p. 27: *Tot aizo vos donam e-us autorgam, per aras e per jase, que jamais re no-us queiram ni-us i demandem, nos ni om ni femena per nos* (Chartes

379,8). L. voit dans la subordonnée une proposition modale (trad. par «ohne dass»). Mais les propositions modales n'ont pas d'ordinaire le subjonctif après une proposition *positive*, mais seulement après une *négative*: prov. *e neis li fuzian motas affliccions, que no'n la podian moure* (Appel 119.71), anc.fr. *En telle maniere errerent parmi la mer lonc tens que il ne savoient ou Dex les menoit* (Queste 273.29), prov. *Non es romazut aur ni argen ni peyras presiozas que tot non aiam manjat* (Appel 118.23), anc.fr. *ge croi que jamés dame ne ferroiz qu'il ne vos en souviengne* (Mort Artu 174.39). Il serait donc plus naturel d'interpréter cette subordonnée comme une complétive (anticipée par *tot aizo*), vu le mécanisme JURAR *que* + subj. (futurité).

Cette construction est vivante dans certains parlars occitans modernes (*aquitain, gévaudanais*, cf. note 1, p. 33). Ici, L. est sur les traces d'une généralisation importante que, malheureusement, il ne poursuit pas (les textes examinés ne sont sans doute pas favorables à une extension de l'analyse au-delà de JURAR). Comme je l'ai déjà signalé, un des traits fondamentaux du subjonctif en gallo-roman, c'est le sens de futurité par rapport au verbe régissant. Cette hypothèse est corroborée par la syntaxe modale de prov. JURAR analysée par L. Mais à y regarder de plus près, on s'aperçoit que plutôt que d'un rapport *temporel* il s'agit bien d'un rapport *présuppositionnel*: l'indicatif exprime une présupposition *positive* (nécessairement «antérieure»), le subjonctif une présupposition *négative* ou *absence* de présupposition, cf. anc.fr. *il cuida qu'il dormoit* (Prés.: 'il dormait') / *il cuida qu'il dormist* (Prés.: 'il ne dormait pas, il était mort, etc. '); prov.: *mas il me fai cujar qu'avinen fos* (Folquet de Marseille VII, 40, éd. Stroński, Cracovie 1910) / *yeu cug que vos n'es cofraire* (ib. XV, 50). La syntaxe modale du gallo-roman peut être schématisée (très approximativement):

PRÉS POS = indicatif	PRÉS NÉG (OU ABS) = subjonctif
<i>por ce que</i> (prop.caus.)	<i>por ce que</i> (prop.finale)
consécutif (conséquence atteinte)	consécutif (conséquence non atteinte)
<i>tant que</i>	<i>tant que</i>
<i>attendre</i>	<i>attendre</i>
<i>cuidier, cuidar</i>	<i>cuidier, cuidar</i>
(croyance vraie)	(croyance fausse)
»	»
»	»
JURAR (+ antériorité)	JURAR (+ postériorité)

Dans cette perspective, la rection modale de JURAR n'est pas du tout aussi étrange que L. veut nous le faire croire. Et remarquons tout de suite que cet emploi du subjonctif se retrouve en ancien italien: *Vi giuro che già mai non ruppi fede* (Inf. 13.74: Prés.pos.), *Giurato si saria ch'el dicesse 'Ave!'* (Purg. 10.40: Prés.nég.), et en ancien portugais: *Me jurou que nunca se ja de mi partisse* (cit. Huber, Altport. Elementarbuch § 464, Heidelberg 1933. Prés.négative: 'partiu'; sous forme positive puisque le posé est négatif (*nunca*)).

Loin d'être un phénomène isolé, comme le prétend L., p. 23, le tour JURAR + subj. se trouve aussi dans la langue des troubadours. «Gegen Ende des 12. Jahrhunderts wurde unser System zum Ausdruck des Futurs nicht mehr verstanden» (L. p. 23). Mais voici un exemple relevé chez le troubadour Folquet de Marseille (1178-1231): *aissi cum cel qu'a tot perdut e jura que mais non joc* (XI,2).

La plus grande partie du livre s'occupe des périphrases *verbe modal + inf.* Un des traits les plus intéressants, relevés dans cette étude, est l'emploi de *dever + inf.* au lieu du subjonctif simple: *e prec vos que m deiatz defendre als anemicx et a las enemigas* (p. 59, Biograph. 386,15). Le tour semble très fréquent dans les *Vidas* des troubadours après *pregar*, et L. y voit une influence italienne (la langue des *Vidas* est, comme on le sait, teintée d'italianismes).

L'appendice est consacré aux propositions introduites par *qui* à signification conditionnelle (= *si l'on, si quelqu'un*), et L. renonce, de parti pris, à trouver une explication à cette construction. Il se contente d'exposer ses matériaux et les différentes théories avancées à ce sujet. Ce qui est intéressant, c'est que le tour, si fréquent dans le style formulaire des chartes provençales (p. 103: *E qui re vos i queria ni-us amparava, devam vos ne esser guirent a dreg* (Chartes 192,9). Remarquez la coordination par *ni*: ce ne sont donc pas deux propositions relatives ordinaires), est totalement absent des chartes en latin, où l'on ne trouve que *si quis, si ullus homo*.

Michael Herslund  
COPENHAGUE

BERTIL MALMBERG: *Linguistique générale et romane*. Mouton, Haag, 1973. 443 p.

Ce magnifique volume est un recueil de 44 articles publiés par Bertil Malmberg au cours des trente années 1943-1973. BM est un romaniste devenu phonéticien et linguiste. Sa thèse de doctorat, soutenue à l'université de Lund en 1940, était l'édition critique d'un texte français du moyen âge, le Roman du Comte de Poitiers. Depuis il s'est fait surtout un renom comme phonéticien, ce qui lui a valu une chaire de phonétique à l'université de